



MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE

17, Place du Jeu de Paume

80134 HANGEST-EN-SANTERRE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2025**

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 9

Nbre de votants : 13

L'An Deux vingt-cinq, le treize novembre à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents :

Messieurs JUBERT - MAZINGUE- DAMAY- MERCIER- DURAND

Mesdames BENNEZON- DESJARDINS- LEBLOND-RONCIERE

Excusés :

Mme COTTINET

Mme BERTOUX donne pouvoir à Mme BENNEZON

Mr PARENT donne pouvoir à Mr MERCIER

Mme VILBERT donne pouvoir à Mme RONCIERE

Mme DESARDILLERS donne pouvoir à Mr JUBERT

Absent :

Mr BREUX

Madame Magalie BENNEZON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- *Annuler la délibération prise en septembre et Délibérer pour la convention territoriale globale reprenant les modifications apportées par la CAF*
- *Choisir le nom du centre d'accueil périscolaire*

Acceptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 18 septembre 2025.

Aucune remarque de la part des Élus. Approuvé à l'unanimité.

Délibérer pour valider le prestataire pour l'achat d'une armoire de rangement inox à la cantine.

Lors des travaux dans la cuisine, les armoires hautes en bois, qui n'étaient pas conformes, ont été retirées. Il était prévu l'achat d'une armoire inox pour offrir un rangement équivalent, mais faute de budget à ce moment-là, l'acquisition avait été reportée.

Mr MAZINGUE a fait faire deux devis chez 2 prestataires différents pour une armoire haute avec des portes coulissantes inox :

-Sté ETROIT : 1705.30 € HT soit 2046.36 € TTC

-Sté HENRI JULIEN : 1280.00 € HT soit 1536.00 € TTC

Mr MAZINGUE propose de travailler avec la Sté JULIEN. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la Sté HENRI JULIEN.

Délibérer pour la décision modificative n°3 du budget communal

Désignation de	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6042 : Achats de prestations de services (sauf		1 000,00 €		
D 60611 : Eau et assainissement		1 400,00 €		
D 60621 : Combustibles	4 000,00 €			
D 60622 : Carburants		4 000,00 €		
D 60632 : Fournitures de petit équipement		1 200,00 €		
D 6067 : Fournitures non stockées - Fournitures		1 631,00 €		
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains		9 800,00 €		
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments		1 000,00 €		
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries		5 000,00 €		
D 61551 : Entretien et réparations sur matériel		3 000,00 €		
D 618 : Divers services extérieurs		1 500,00 €		
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	500,00 €			
D 623 : Publicité, publications, relations publiques	3 500,00 €			
D 626 : Frais postaux et frais de télécommunications		500,00 €		
D 627 : Services bancaires et assimilés		200,00 €		
D 6281 : Concours divers (cotisations...)		200,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 000,00 €	30 431,00 €		
D 6216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement		500,00 €		
D 633 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations		400,00 €		
D 6411 : Personnel titulaire		2 000,00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		10 000,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais		12 900,00 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch.		14 203,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre		14 203,00 €		
D 65188 : Autres		200,00 €		
D 6541 : Créances admises en non-valeur		4 125,00 €		
D 65888 : Autres charges diverses de gestion courante	39 656,00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	39 656,00 €	4 325,00 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch.	14 203,00 €			
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	14 203,00 €			
Total	61 859,00 €	61 859,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2088 : Autres immobilisations incorporelles	4 000,00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	4 000,00 €			
D 2158 : Autres installations, matériel et outillage		4 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 000,00 €		
R 280415342 : Amort. subv. éta IC - Bâtiments et			6 533,00 €	
R 2804182 : Amort. subv org.publics divers -			1 137,00 €	
R 281531 : Amort. réseaux d'adduction d'eau			64,00 €	
R 281532 : Amort. réseaux d'assainissement			6 469,00 €	
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre			14 203,00 €	
R 20415342 : Subv. éta IC - Bâtiments et installations			13 066,00 €	
R 204182 : Subv org.publics divers - Bâtiments et			1 137,00 €	
TOTAL R 204 : Subventions d'équipement versées			14 203,00 €	
Total	4 000,00 €	4 000,00 €	14 203,00 €	14 203,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la décision modificative n°3 du budget communal.

- **Organiser la distribution des sacs jaunes et des sacs bleus en décembre**

Comme chaque année, Mr le Maire propose d'organiser la distribution des sacs jaunes et bleus.

Cette distribution aura lieu le vendredi 5 décembre et samedi 6 décembre 2025 en mairie.

Vendredi 5 décembre : 8h30-10h30 : Mme BERTOUX et Mr MERCIER

10h30-12h00 : Mr DURAND et Mme LEBLOND

Samedi 6 décembre : 8h30-10h30 : Mme DESJARDINS et Mme RONCIERE

10h30-12h00 : Mme BENNEZON et Mr BREUX

- **Délibérer pour déterminer l'enveloppe pour le complément indemnitaire attribué pour 2025**

Comme chaque année, Mr le Maire, Propose de verser au personnel communal le complément indemnitaire, en application avec RIFSEEP. Pour rappel, il a été réellement distribué 3230.00 € l'an dernier sur une enveloppe de 3900.00 €.

Mr le Maire, demande au Conseil de délibérer pour une enveloppe de 4000 € pour le complément indemnitaire attribué au personnel pour 2025 répartie selon différents critères :

- la qualité du travail de l'agent en fonction de ses connaissances professionnelles
- l'assiduité de l'agent à son poste
- la ponctualité de l'agent
- la disponibilité de l'agent

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'enveloppe de 4000€.

- **Organiser le marché de Noël des samedi 22 et dimanche 23 novembre 2025**

Mr le Maire, rappelle que le marché de Noël aura lieu le samedi 22 et dimanche 23 novembre 2025 à la salle des fêtes.

Mme Leblond demande que les agents viennent préparer les tables le vendredi matin et ramènent des tables pliantes pour compléter.

15 grilles pour les exposants, seront déposées par la CCALN, en milieu de semaine.

- **Organiser le concert de Noël du samedi 22 novembre 2025.**

Mr le Maire, rappelle qu'un concert de Noël est programmé le samedi 22 novembre à 20h30, réunissant à minima 60 choristes.

L'accueil sera assuré par Mme DESARDILLIER et Mme LEBLOND

- **Demande de création d'un bateau rue de Contoire, émanant de Mr Dimitri DAMAY**

Mr DAMAY a déposé un dossier d'urbanisme concernant une demande de création de portail rue de Contoire. Sa demande a bien été acceptée par le service d'urbanisme. Il souhaiterait donc créer un bateau pour y accéder.

Mr le Maire demande qu'on accepte la demande. Il n'y a pas de conséquences sur la voirie, comme cela a déjà été accordé précédemment pour d'autres demandes.

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le conseil municipal, valide, à l'unanimité la demande de Mr DAMAY de réaliser un bateau, mais à ses frais.

- **Annuler et remplacer la délibération du 18/09/2025 concernant le contrat de Mme RENARD**

Mr le Maire explique qu'il faut revoir la délibération du 18 septembre 2025 concernant le contrat d'un agent non titulaire. Nous avons reçu un courrier de la sous-préfecture, nous expliquant, qu'il ne faut pas nommer un agent précis sur ce poste. Il demande l'autorisation de l'annuler et de la remplacer.

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le conseil municipal, valide, à l'unanimité la demande de Mr le Maire d'annuler et remplacer la délibération du 18/09/2025 concernant le contrat de d'un agent non titulaire.

- **Annuler la délibération prise en septembre et Délibérer pour la convention territoriale globale reprenant les modifications apportées par la CAF**

OBJET : Convention Territoriale Globale de services aux familles 2026 - 2029

Vu la Convention Territoriale globale de services aux familles 2021 - 2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2025_26.06_11 Feuillet 1000 du 26 juin 2025, relative à la Convention Territoriale Globale des services aux familles 2026 – 2029,

Vu les modifications apportées par la CAF de la Somme sur la fiche thématique « répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants », au regard des nouvelles compétences dévolues aux collectivités dans le cadre du SPPE (Service Public Petite Enfance),

Dans le cadre du partenariat entre les communes et acteurs composant son territoire et la CCALN,

Pour rappel, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF de la Somme pour **renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire**. Elle a pour objectif d'organiser concrètement l'offre globale de services des CAF (petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits, etc.) de manière structurée et priorisée.

La CTG est un engagement pour agir au service des familles dont la plus-value repose en **quatre points** :

- Le partage des enjeux du territoire ;
- La coordination des actions ;
- L'optimisation des moyens et des offres de service ;
- Une action plus lisible pour les habitants.

La CTG devient le contrat d'engagement politique entre les collectivités et la CAF. Elle propose également de nouvelles **modalités financières** remplaçant celle des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) au fur et à mesure de leur renouvellement.

La CTG actuelle du territoire de la CCALN a été signée en décembre 2021 pour une durée de quatre ans, elle arrivera donc à son terme, le 31 décembre 2025.

Elle a été **conclue entre la CAF de la Somme, la CCALN et les communes ou regroupements de communes éligibles au bonus territoire** (collectivités ou SISCO proposant des équipements

financés par la CAF de la Somme), tels que : *Mézières-en-Santerre, Hangest-en-Santerre, Moreuil, SISCO du RPI de la Luce, Arvillers, Jumel, Louvrechy, SITE en Val de Noye, Ailly-sur-Noye et Rouvrel (par avenant signé en août 2024).*

Afin de procéder au renouvellement de la CTG du territoire, une Conférence des Maires a été organisée le mardi 6 mai 2025, en présence notamment d'une représentante de la CAF de la Somme, permettant la présentation des différentes thématiques du document.

De plus, des réunions ont été organisées entre le 22 mai 2025 et le 4 juin 2025 dans le but d'affiner l'écriture des neuf fiches actions thématiques de la prochaine CTG.

Les fiches actions thématiques sont :

- Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants ;
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et l'épanouissement des enfants ;
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité ;
- Optimiser la coopération et l'animation de la vie sociale ;
- Formaliser une stratégie d'accès aux droits et aux services ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap ;
- Favoriser l'innovation et la transition écologique.

En annexes, figurent l'intégralité des neuf fiches actions qui constitueront la Convention Territoriale Globale 2026 - 2029 du territoire.

Les communes ou regroupements de communes éligibles au bonus territoire (collectivités ou SISCO proposant des équipements financés par la CAF de la Somme) cités précédemment et signataires de la CTG 2021 - 2025, sont également appelés à délibérer pour accepter et signer la Convention Territoriale Globale de Services aux Familles 2026 - 2029.

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer afin :

- d'approuver les thématiques des neuf fiches actions thématiques, telles qu'annexées,
- d'autoriser Mr Le Maire à signer la Convention Territoriale Globale des services aux familles 2026 - 2029 avec la CAF de la Somme,
- d'autoriser Mr Le Maire à signer les documents en rapport avec cette décision.

Après échanges de vue et en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de signer cette convention Territoriale Globale de Services aux Familles 2026-2029

▪ **Choisir les noms du centre d'accueil périscolaire pour le vote**

Mr le Maire fait part du courrier de Mr Johann MERCIER, directeur du périscolaire, concernant les propositions faites par les enfants pour le choix du nom du nouveau bâtiment du périscolaire lors de l'inauguration de celui-ci.

Deux idées ont retenu l'attention du Conseil : le repère des p'tits loups et les petits chevaliers d'Hangest. La municipalité propose un nom au vote des enfants. : l'Hangi'loups

Après échanges de vue, plusieurs noms sont repérés mais le conseil municipal souhaiterait qu'ils soient retravaillés.

QUESTIONS DIVERSES

- Echange autour du matériel mis à disposition pour faire le ménage à la salle des fêtes : c'est un point qu'il faudra aborder à un moment : achat de matériel qui pourrait être dégradé ? Facturation de la prestation ménage et prise en charge par la municipalité ?

Mr le Maire donne quelques informations :

- Les colis des aînés seront livrés le 27 novembre en Mairie. Mr le Maire demande que chaque conseiller organise sa distribution suivant les listes fournies.
- Les travaux à la Poste avancent bien ; il y a quelques ajustements nécessaires de travaux, qui amènent des +/- values, mais qui resteront dans l'enveloppe prévue. La fin des travaux est annoncée pour dans 3 semaines.
- Mme DACQUIN, la directrice a confirmé la date de la kermesse de l'école qui aura lieu le 27 juin 2026.
- Mr le Maire informe qu'il a un entretien prévu mardi prochain avec le technicien SPANC de la CCALN concernant les pénalités reçues par certains administrés, et pour faire le point des contrôles effectués concernant les bâtiments communaux.
- Mr le maire donne lecture de la copie du mail de Mme COTTINET Hélène, envoyé à Mr le Député et Mr le Préfet, concernant les nids de frelons asiatiques sur la commune, pour attirer leur attention sur le coût restant à charge des particuliers.
- Mr le maire rappelle avoir transmis par mail le courrier de remerciements des Coureurs Hangestoix aux conseillers municipaux. Mr le Maire salue la réussite de cet événement qui a réuni plus de 350 coureurs.
- Mr le Maire évoque le courrier de la Maisonnée adressé aux organisateurs du Marché de Noël et de la Bourse aux Jouets ; pour avoir des dons.
- Une nacelle a été réservée pour la mise en place des décorations avant Noël par les employés municipaux, cette prestation sera réalisée les 19/20 et 21 novembre prochains.
- Concernant le SIEP, sur les réseaux sociaux, est apparu des messages sur la qualité de l'eau. Il s'avère que cette eau impropre à la consommation des femmes enceintes et des jeunes enfants ne concerne que les communes de Caix et de Rosières en Santerre.
- La commune a accueilli l'un des premiers spectacles de la saison culturelle de la CCALN : le mercredi 22 Octobre ; belle affluence, environ 80 personnes présentes.
- L'intervention de l'entreprise Renov' sports programmée au printemps au stade, non réalisée suite aux mauvaises conditions météo, est programmée le jeudi 20/11/2025 concernant le traitement de surface du terrain de football.
- Concernant la plateforme déchets verts : Mr DAMAY Stéphane souhaite que l'on se renseigne auprès de l'OFB pour savoir si on a toujours le droit de maintenir la plateforme des déchets comme elle l'est actuellement. S'il y a obligation de mise en conformité, il sera difficile, financièrement de la maintenir. Le sujet sera à l'étude pour une décision en début d'année 2026.
- La question des chats errants dans le village est soulevée suite à l'article paru dans le Courrier Picard. Mr le maire, rappelle que les dérapages de population de chats sont dus essentiellement à une mauvaise gestion des particuliers, et s'interroge sur le fait de faire porter le coût financier des interventions à prévoir aux contribuables d'Hangest.
- Mr le maire informe que la réception des travaux réalisés par l'entreprise STAG, concernant le parking de la salle 1000 clubs, et l'entretien de deux chemins aura lieu le lundi 17 novembre. Il y sera abordé la question concernant les trous qui restent après travaux (chemin St MARD).

Séance levée à 22H45

Prochaine séance le jeudi 11 décembre 2025 à 20H30.